Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 02/10/2024 Retour préfecture le 02/10/2024 Publié le 02/10/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du jeudi 26 septembre 2024

<u>Date de la convocation</u> : vendredi 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M, Arnaud JACOTTIN, M, Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIERE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

Étai(en)t excusé(es):

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 39 Partenariat avec la Fédération Française de Canöe-Kayak : prolongation de la convention pluriannuelle

Rapporteur: M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Depuis 2009, le partenariat entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) s'est construit sur la confiance et la volonté de valoriser la filière eaux-vives et les grands évènements sportifs sur le Stade d'Eaux Vives Parc Aquasport.

Cette collaboration vertueuse s'est notamment traduite par l'accueil et l'organisation à Pau de prestigieuses compétitions internationales : un championnat du Monde, un championnat d'Europe, sept Coupes du Monde, quatorze Coupes internationales des Pyrénées et plusieurs courses de sélection pour les Equipes de France de slalom. D'ailleurs, Pau accueillera en juin 2025, une nouvelle Coupe du Monde de canoë-kayak slalom.

Par ailleurs, les athlètes du Collectif France ont fait de Pau leur camp de base pour s'entraîner dans les meilleures conditions et, ce n'est pas un hasard, si le Stade d'Eaux Vives Parc Aquasport bénéficie aujourd'hui d'une excellente renommée et attire durant toute l'année des athlètes du monde entier dans le cadre de leur préparation en amont des grandes compétitions internationales.

Par délibération du 29 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement du partenariat avec la FFCK pour la période 2021-2024. Cette convention, sans incidence financière pour la CAPBP, encadre les modalités de mise à disposition gracieuse d'un quota de créneaux sur le bassin sportif et engage la FFCK à attribuer à la CAPBP, l'accueil de compétitions internationales de haut niveau.

Le renouvellement de la gouvernance de la FFCK aura lieu fin 2024. Aussi, en accord avec cette fédération et pour ne pas rompre la dynamique engagée pour 2025, il est proposé de prolonger, par voie d'avenant, la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. Il est précisé que la prochaine convention 2026-2028 qui prévaudra jusqu'aux prochains Jeux Olympiques de Los Angeles sera discutée avec la nouvelle gouvernance courant 2025.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 18 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser M. le Président à signer l'avenant 2 ci-annexé relatif à la prolongation de la convention de partenariat avec la Fédération Française de Canoë-Kayak jusqu'au 31 décembre 2025.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président François BAYROU